



Récapitulons

CSAL DRFIP 44

Comité Social d'Administration

7 octobre 2025

Dans sa liminaire, La Cgt est revenue sur la situation de la politique française et les conséquences à la Dgfi pour les usager·e·s et les agent·e·s. Elle a appuyé son intervention préalable sur la question de la justice fiscale maltraitée dans notre pays. Sur les sujets à l'ordre du jour, la CGT a rappelé que la concertation des agent·e·s sur les réorganisations des services a essentiellement pour objectif de valider les décisions déjà prises de la Direction nationale ou locale.

RESTRUCTURATION DES SIE NANTAIS

À Nantes, Les 4 Services des Impôts des Entreprises, de tailles moyennes, fusionnent 2 à 2 à partir du 1^{er} janvier 2026.

- Sie Nantes Est et Nantes Nord → appelé **Sie de Nantes Erdre**
- Sie Nantes Centre et Nantes Sud → appelé **Sie de Nantes Loire**.

A cela s'ajoute l'antenne de Fontenay le Comte en Vendée qui travaille uniquement pour les SIE nantais, et posant toujours quelques problèmes d'organisation du travail. Le directeur a redit qu'il fallait surtout améliorer la communication entre les structures. Les SIE de St-Nazaire et Ancenis conservent leurs périmètres.

La Direction présente cette fusion comme une « volonté d'améliorer les conditions de travail des agent·e·s et le service rendu aux usager·e·s » avec des équipes d'une taille opérationnelle.

Mais évidemment, personne n'est dupe : l'objectif est surtout de réduire à termes les effectifs (en commençant par deux A + en moins).

Les concertations, notamment des agent·e·s, avaient pour but de faire passer le mieux possible la réorganisation de ces services mais le projet était déjà ficelé dans ses grandes lignes. Les collègues subissent cette fusion et sont plutôt désabusé·e·s, car ils ne voient pas vraiment en quoi ça va améliorer leurs conditions de travail. Les groupes de travail ont seulement permis de faire un état des lieux à ce stade. Il y a aussi une politique du fait accompli avec des déménagements déjà effectués, des process déjà partagés.

Des questions restent sans réponse sur les missions à venir de chacun·e dans ces services et de l'impact de la facturation électronique ou la fin prévue du RSI.

VOTE : **Contre** par toutes les organisations syndicales.

Pour la CGT, cette fusion longtemps annoncée n'est qu'une étape avant d'autres remaniements. On attend une note nationale sur le « SIE de demain » par exemple. La répartition des tâches avec l'antenne de Fontenay est toujours un sujet (une réunion est prévue en novembre avec la Vendée).

ORGANISATION DE LA GESTION ET DU CONTRÔLE DES PROFESSIONNELS

Les points essentiels d'évolution rapide sont :

- la facturation électronique des professionnels.
- La programmation des contrôles.

Cela entraîne une volonté de repositionnement voire de disparition des Pôles Contrôle Expertise (PCE).

Selon les départements, on constate différents choix de réorganisations :

- maintien des PCE ;
- création de Pôles Unifiés de Contrôle (PCE, BDV, BCR, PCR) ;
- Pôle départemental de programmation + BDV + Sie.

Une partie des emplois des PCE actuels sera transférée vers la Dircofi (1A & 1 B).

Pour la CGT, il faut une estimation de la volumétrie des emplois en fonction des charges réelles et des objectifs, en programmation, en contrôle et en expertise.

À la Drfip 44, la répartition des emplois des PCE serait :

- 25-35 % Expertise
- 65-75 % Contrôle et programmation

Concernant les A, il n'y aura pas de priorité pour suivre les missions. Ils doivent faire un CV, lettre de motivation... C'est la fin des priorités pour restructuration des A en raison de l'affectation au choix et au fil de l'eau ?

Les B peuvent aller en programmation/contrôle. Ce n'est pas réservé aux A. Les B seront affecté·e·s selon la règle de l'ancienneté administrative.

On semble se diriger vers un pôle départemental de programmation à Nantes, avec une antenne à Saint Nazaire ainsi qu'un pôle départemental Expertise à Nantes avec une antenne à Saint Nazaire. Il n'y aurait pas de transfert d'emplois vers les BDV, les instructions sur place (ISP) des remboursements de crédit de TVA restant dans les pôles.

La réorganisation interviendra au plus tard au 1^{er} septembre 2026.

RECRUTEMENT AU CHOIX DES A

La direction a expliqué les modalités d'affectation et de mobilité des cadres A, « au choix et au fil de l'eau ». Désormais cela passe par la diffusion d'une fiche de poste sur lequel peuvent ou doivent postuler les inspecteurs et inspectrices. Ces candidat·e·s doivent fournir un CV, une lettre de motivation et les 3 derniers entretiens d'évaluation.

1^{re} vague 2025 à la Drfip 44

- 21 fiches de postes ;
- 38 entretiens ;
- les postes ont reçu entre 0 et 11 candidats ;
- 13 agent·es ont changé de filière à l'issue des affectations.

La CGT a critiqué des modalités hyper chronophages pour tout le monde (RH et candidat·e·s) sans apporter de plus-value notable par rapport au système antérieur. Ce ne sera pas plus simple pour organiser un tuilage sur certains postes et anticiper retraites et promotions. De même, il n'y aura pas plus de réactivité pour com-

bler les vacances de poste en sachant qu'il manque des A à la DRFIP 44.

S'agissant de certains stagiaires, ils arrivent sur des postes comme ALD (à la disposition du directeur). Selon la direction générale, pour être affecté sur le poste qu'ils occupent en tant qu'ALD, ils devraient postuler à ce poste. Alors que ce poste n'est pas vacant puisqu'il l'occupe. Stupéfiant...

Pour la CGT, ce système d'affectation est susceptible d'entraîner des discriminations diverses (temps partiel, handicap, engagement syndical...) et rend inopérant les priorités.

En prévention de ce risque, la direction a répondu que lors de la formation des recruteurs, l'attention est portée sur :

- ne pas rentrer sur une logique de privilégier les filières ;
- attention à nos biais dans l'évaluation des candidats ;
- faire un retour positif au candidat, y compris s'il n'a pas été retenu.

Le directeur s'est engagé à faire de nouveaux points d'étape sur ce nouveau système qui est fait au seul bénéfice de l'administration, dans le sens où elle va pouvoir jouer de ses « prérogatives managériales » quitte à faire perdre du temps à tout le monde.

Avec un peu plus de recul sur ce **système appliqué chez les A +**, on constate la difficulté à pourvoir les postes, notamment sur les services opérationnels (contrôle fiscal). Il est vrai que lorsque l'on fait le choix de rajouter des A + en direction, il en manque pour diriger les services...

Cgt Finances Publiques 44

Vos représentants CGT en CSAL:

- Pierre-Yves Grellier
- Alain Colas

- cgt.drfip44@dgfip.finances.gouv.fr
- <http://www.financespubliques.cgt.fr/44>
- 02 51 12 87 08
- 2 rue du Général Margueritte 44300 Nantes
- Permanences les mardis après-midi

